

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE LACTIQUE OENO

Version : FR/22-04-15/C

page : 1/5

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : L-(+)-Acide lactique

Noms commerciaux et synonymes : Acide lactique oeno

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Additif alimentaire / Produit chimique spécial.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25
51201 EPERNAY Cedex
FRANCE
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.
fds@ioc.eu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification de la substance ou du mélange : les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements :

Classification Xi;R38-41. Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements :

Risques pour la santé : corrosion ou irritation de la peau Catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Blessure ou irritation grave des yeux Catégorie 1 Provoque des lésions oculaires graves.

Résumé des dangers :

Risques physiques : pas de classification pour les dangers physiques.

Risques pour la santé : irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

Risques pour l'environnement : pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers : non disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 et ses amendements

Contient : L-(+)-L'acide lactique

Symbole :



Mot indicateur : danger

Mentions de danger : provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

Réaction :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage : non disponible

Élimination : non disponible

Informations supplémentaires de l'étiquette : sans objet

2.3. Autres dangers

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom chimique : L-(+)-Acide lactique (sup. 50 %)

N° CAS : 79-33-4

N° CE : 201-196-2

N° REACH : 01-2119474164-39-0000

Classification :

DSD: Xi;R38-41

CLP : Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE LACTIQUE OENO

Version : FR/22-04-15/C

page : 2/5

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Commentaires sur la composition : le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16

3.2. Mélanges

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités : en cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Description des premiers secours :

Inhalation : sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.

Contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion : en cas de malaise, contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : en cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

Donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Donnée non disponible

SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinctions inappropriés : en cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers des pompiers : non disponible.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : non disponible.

SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel superflu. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou ne fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact de cette substance avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver hors de la portée des enfants. Eviter les températures supérieures à 392°F (200°C).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle : il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE LACTIQUE OENO

Version : FR/22-04-15/C

page : 3/5

Valeurs limites biologiques : il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi actuellement recommandées : non disponible

DNEL : non disponible

PNEC : non disponible

Contrôles techniques appropriés : non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Généralités : la présence d'un rince-œil est recommandée.

Protection des yeux/du visage : porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : porter des gants de protection.

Divers : porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.

Mesures d'hygiène : éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide clair.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Donnée non disponible.

pH : 1,8 à 25 °C

Point de fusion/ point de congélation : Donnée non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 120 - 130 °C (248 - 266 °F) à 1013 hPa.

Point éclair : Donnée non disponible.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible.

Inflammabilité : Donnée non disponible.

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : Donnée non disponible.

Pression de vapeur : Donnée non disponible.

Densité de vapeur : Donnée non disponible.

Solubilités : Miscible

Coefficient de partage : - 0,62

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible.

Température de décomposition : > 200 °C (> 392 °F).

Viscosité : 5 - 60 mPa.s à 25 °C

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2. Autres informations

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable pendant plusieurs années dès lors qu'il est stocké dans un endroit sec et frais.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Températures supérieures à 200 °C

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations toxicologiques

Généralités : non disponible

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau : provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE LACTIQUE OENO

Version : FR/22-04-15/C

page : 4/5

Contact avec les yeux : provoque des lésions oculaires graves.

Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë : non disponible.

Produit : acide lactique :

Résultats d'essais : Aiguë Cutané DL 50 Lapin : > 2000 mg/kg

Composants L-(+)-L'acide lactique (79-33-4) :

Résultats d'essais : Aiguë Inhalation CL 50 Rat: 7,94 mg/l 4 heures

Aiguë Oral DL 50 Cochon d'Inde: 1810 mg/kg

Aiguë Oral DL 50 Rat: 3730 mg/kg

Aiguë Oral DL 50 Souris: 4875 mg/kg

Corrosion ou irritation de la peau : provoque une irritation cutanée.

Blessure ou irritation grave des yeux : provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire : non disponible

Sensibilisation cutanée : non disponible

Mutagénicité des cellules germinales : non disponible

Cancérogénicité : non classé

Toxicité pour la reproduction : non disponible.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit : acide lactique

Résultats d'essais :

CE 50 Algues: 3500 mg/L

CE 50 Daphnie: 240 mg/L 48 heures

CL 50 Poisson: 320 mg/L 48 heures.

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets

Méthodes de traitement des déchets :

Déchets résiduels : non disponible

Emballages contaminés : les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

EU waste code : non disponible

Méthodes d'élimination/information : recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un centre de collecte de déchets agréés. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales, régionales, nationales, internationales en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non soumis.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non soumis.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non soumis.

14.4. Groupe d'emballage

Non soumis.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non soumis.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non soumis.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non soumis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE LACTIQUE OENO

Version : FR/22-04-15/C

page : 5/5

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : Réglementations de l'UE :

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I : n'est pas listé.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II : n'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I : n'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1 : n'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2 : n'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3 : n'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V : n'est pas listé.

Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER) : n'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate : n'est pas listé.

Autres réglementations : cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales : non disponible.

Évaluation de la sécurité chimique : aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010

Liste des abréviations : non disponible

Références : non disponible

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange : non disponible

Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Avis de non-responsabilité : les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document

"Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci."